

ATELIER DE RESTAURATION D'ARTS GRAPHIQUES – 2022-2023

OBJECTIF

Se spécialiser dans restauration d'œuvres délicates

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Les objectifs de développement des compétences professionnelles sont fixés individuellement avec chaque stagiaire.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public adulte

PRÉ-REQUIS

Avoir une bonne pratique de la restauration de documents (1^{ère} et 2^{ème} années de restauration de documents à l'AAAV ou équivalent).

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

72 heures en présentiel

12 lundis de 10h00 à 13h00 et 14h00 à 17h00, au rythme d'une journée tous les 15 jours environ (hors vacances scolaires zone C)

NOMBRE DE STAGIAIRES

Mini : 6 - Maxi : 10

PRIX : 1.200 €

Rappel : adhésion à l'AAAV obligatoire : 30€

Prévoir des œuvres et prévoir des achats de fournitures : (100-150€)

Pour les personnes bénéficiant d'une prise en charge : 180 € de frais de dossier

LIEU DE LA FORMATION

28 bis, Chemin du Tour des Bois

78400 CHATOU

CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu du cours dépend des objectifs fixés avec le stagiaire et s'adapte aux besoins de chacun des participants.

Cet atelier dirigé permet de travailler sur des œuvres délicates (parchemin, ivoire, pastels, ...) et de bénéficier des apports du formateur, à la fois sur les œuvres du stagiaire mais aussi sur celles apportées par les autres participants, dans un souci d'élargir l'expérience de chacun.

MÉTHODES ET TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Méthode démonstrative. Explications et démonstrations des gestes par le formateur, suivi de la réalisation par le stagiaire.

Exercices à exécuter entre deux journées de cours. Correction par le formateur.

PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S) : Michèle BÉCAR

Restaurateur expérimenté - professorat de dessin et arts plastiques (Certificats de licence en dessin, histoire de l'art, sciences annexes et décoration) - Diplôme de l'IFROA en restauration des arts graphiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle du travail effectué au fur et mesure des étapes de réalisation. Évaluation initiale des acquis. Évaluations formatives des objectifs de développement des compétences, à chaque fin de réalisation.

Questionnaire d'évaluation de la formation deux fois par an.

MOYENS TECHNIQUES

Mise à disposition d'un atelier doté d'outils et gros matériels nécessaires à l'exécution des travaux.

ATELIER D'ARTS APPLIQUES DU VESINET - Formation d'adultes aux métiers d'art

Association Loi 1901 – Siret : 324 096 130 00020 – APE 9499Z – Siège social : Mairie du Vésinet 60 boulevard Carnot 78110 Le Vésinet
Administration et formation : 28 bis Chemin du Tour des Bois - 78400 Chatou - 01 39 52 85 90 – aaav@wanadoo.fr – www.aaav.asso.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11780461178 auprès du préfet de la région Ile-de-France (ce n° d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
Association non assujettie à la TVA (art. 261-7 du CGI)